

**ARRETE n° AR-2023-052**  
**COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET DU C.I.A.S. DE LA**  
**PROVENCE VERTE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**VU** l'arrêté n° 41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 05 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n° 415/2021/BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° 2022-111 du 16 mai 2022 portant création d'un Comité Social Territorial et d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail communs entre la CAPV et le CIAS de la Provence Verte ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du C.I.A.S. de la Provence Verte n° 2022-05 du 14 avril 2022 approuvant le rattachement du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Provence Verte à celui de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-112 du 16 mai 2022 fixant à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial (chaque titulaire ayant un suppléant), instituant le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la communauté d'agglomération/ CIAS de la Provence Verte, et décidant le recueil de l'avis du collège des élus sur toutes les questions sur lesquelles le Comité Social Territorial est amené à se prononcer ;

**VU** l'arrêté n° AR-2023-010 du 27 février 2023 portant désignation des représentants de la Communauté d'agglomération et du C.I.A.S. de la Provence verte au Comité Social Territorial ;

**VU** l'arrêté n° AR-2023-011 du 27 février 2023 fixant la composition du Comité Social Territorial de la Communauté d'agglomération et du C.I.A.S. de la Provence Verte ;

**VU** le procès-verbal du scrutin du 08 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à cette même date ;

**CONSIDERANT** que madame Stéphanie NOËL, Adjoint administratif territorial titulaire, représentante titulaire SAFPT du personnel, est radiée des cadres de la CAPV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour cause de mobilité externe ;

**CONSIDERANT** que l'organisation syndicale S.A.F.P.T. a désigné :

- Madame Laurence JACQUES, Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, en tant que remplaçante titulaire de Madame Stéphanie NOËL au Comité Social Territorial,
- Monsieur Marc NICLOT, Technicien CDI de droit public, en tant que remplaçant suppléant de madame Laurence JACQUES au Comité Social Territorial ;

### **ARRETE**

**Article 1 :**

**DE DIRE** que la composition du Comité Social Territorial commun de la Communauté d'agglomération et du CIAS de la Provence Verte s'établit comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

<b>Représentants titulaires du collège employeur</b>	<b>Représentants suppléants du collège employeur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- FABRE Gérard, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Maire de Garéoult</li> <li>- PAILLARD Carine, Conseillère communautaire, Maire de Plan-d'Aups Sainte-Baume</li> <li>- PORZIO Claude, Conseiller communautaire, Maire de Pourcieux</li> <li>- GIUSTI Annie, Conseillère communautaire, Conseillère municipale déléguée à la Mairie de Brignoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PERO Franck, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Bras</li> <li>- BERTIN-PATOUX Lydie, Conseillère communautaire, Adjointe au Maire de Nans-les-Pins</li> <li>- DEBRAY Romain, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire d'Entrecasteaux</li> <li>- GUEIT Laurent, Conseiller communautaire, Maire de Mazaugues</li> </ul>

<b>Représentants titulaires du personnel</b>	<b>Organisation syndicale</b>	<b>Représentants suppléants du personnel</b>	<b>Organisation syndicale</b>
GIRAUDO Marie-Paule, Adjoint administratif territorial titulaire	SAFPT	BOREL Françoise, Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe titulaire	SAFPT
ROL Thierry, Technicien territorial titulaire	SAFPT	CAMELLO Florence, Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe titulaire	SAFPT

MARGUERITTE Christophe, Agent de maîtrise territorial titulaire	SAFPT	BALESTRIERI Colette, Adjoint administratif territorial titulaire	SAFPT
JACQUES Laurence, Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe titulaire	SAFPT	NICLOT Marc, Technicien CDI de droit public	SAFPT

**Article 2 :**

**DE DIRE** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

Ampliation adressée au :

SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'intéressé :


Fait à Brignoles, le 08/12/2023

Le Président

De l'Agglomération Provence Verte

Signé électroniquement

**Didier BREMOND**



## Assemblees

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mercredi 13 décembre 2023 09:24  
**À:** XBS-WEB-CDL@ixbus.net; Assemblees  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0833-200068104-20231213-4557.xml;  
083-200068104-20231208-9028-AU-1-2\_4581.xml

**ATTENTION :** Ce courriel provient d'une personne externe à l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens et/ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de s'assurer que le contenu est sûr.



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de BRIGNOLES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-12-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: CA Provence Verte

N° de SIREN: 200068104

Numéro Acte de la collectivité locale: 9028

Objet acte: COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET DU C.I.A.S. DE LA PROVENCE VERTE ?

Nature de l'acte: Autres

Matière: 5.3-Designation de représentants

Identifiant Acte: 083-200068104-20231208-9028-AU

---

**Rapport d'erreur(s):**